



## BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL (SP3S)

Le titulaire du BTS SP3S exerce dans différentes structures : mutuelles, structures de soins, centres d'action sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux, entreprises d'aide à la personne...

Interlocuteur privilégié de l'utilisateur, il analyse ses besoins, lui propose des prestations et des services appropriés, et assure la gestion de son dossier.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Exercer des activités professionnelles et missions transversales telles que l'organisation, l'administration, la communication, la gestion des projets, les démarches qualité.

- Accueillir et accompagner la personne dans son parcours
- Mettre en œuvre et suivre la logistique administrative au service de la personne
- Coordonner, animer et encadrer des équipes pour répondre aux besoins de la personne
- Développer la relation client pour renforcer l'accès aux droits et aux services
- Mettre en œuvre une veille documentaire pour adapter son activité aux publics et aux contextes
- Concevoir et mettre en œuvre une démarche de projet
- Participer à la mise en œuvre d'une démarche qualité
- Identifier les besoins et les demandes de populations sur un territoire
- Identifier la place de la structure dans la déclinaison des politiques publiques
- Participer à la mise en place de réponses adaptées à un type de public
- Apporter un appui à la logistique financière
- Participer au recrutement de personnel
- Accompagner l'évolution des compétences et des conditions de travail liées à de nouvelles organisations, de nouvelles technologies

## LE PROGRAMME

| Matières dispensées au sein du centre                     | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | Total       |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|
| Accompagnement et coordination du parcours de la personne | 121                    | 143                    | 264         |
| Projet et démarche qualité                                | 99                     | 88                     | 187         |
| Politique de la structure et des territoires              | 165                    | 121                    | 286         |
| Gestion de la structure et du service                     | 66                     | 88                     | 154         |
| Culture générale et expression                            | 66                     | 66                     | 132         |
| Langue vivante étrangère                                  | 44                     | 44                     | 88          |
| Actions professionnelles                                  | 44                     | 55                     | 99          |
| Examens blancs                                            | 70                     | 70                     | 140         |
| <b>Total Année en Contrat d'Apprentissage</b>             | <b>675</b>             | <b>675</b>             | <b>1350</b> |



## PRÉREQUIS

Le BTS SP3S est accessible à tout titulaire baccalauréat général, technologique (ST2S, STMG) ou professionnel (ASSP, SPVL, Animation, SAPAT).

L'inscription en BTS nécessite obligatoirement l'obtention d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau IV, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.

## COÛT DE LA FORMATION

Pour un BTS en alternance, le cout de la formation est pris en charge par l'employeur via l'OPCO auquel l'entreprise est rattachée. Nous appliquons le niveau de prise en charge (NPEC) défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPETENCES.

Durant la formation l'apprenti bénéficie de plusieurs avantages ainsi que d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.

## INSCRIPTION

Il est possible de formuler vos voeux VIA PARCOURSUP (Plateforme mise en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ) OU en prenant directement contact avec le Centre de Formation , y compris dans le cadre d'une réorientation professionnelle ou après des études supérieures ou en université. L'accès à la formation est validé après une étude sur dossier voire tests et/ou entretien. La période d'inscription s'étend du mois de janvier en cours jusqu'à 3 mois qui suivent le démarrage de la formation au tout début du mois de septembre de chaque année.

## CE DIPLÔME EST FAIT POUR MOI SI JE ...

- Possède un sens de l'organisation, de la méthode et de la rigueur
- Suis intéressé par la prise en charge administrative des usagers du secteur sanitaire et social
- Dispose de compétences scientifiques et techniques propres au secteur sanitaire et social ou au secteur de la gestion des ressources humaines
- Dispose de compétences relationnelles et d'argumentation au service de la relation à l'utilisateur, être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels
- M'exprime et communique correctement à l'écrit et à l'oral pour s'inscrire dans un travail en équipe, échanger avec les professionnels du secteur
- Dispose de capacités d'organisation et d'autonomie

## APRÈS CE DIPLÔME JE PEUX...

Les titulaires de ce BTS peuvent avoir accès aux licences pour poursuivre leur parcours professionnel, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Exemples de secteurs de poursuite d'études:

- Gestion de structures à caractère sanitaire, social, médico-social;
- Service à la personne;
- Protection sociale;
- Intervention sociale;
- Qualité;
- Ressources humaines;
- Économie sociale et solidaire;
- Sciences sanitaires et sociales;
- Administration économique et sociale, territoriale, ect...

## CONTACT

Bd Alfred Casile,  
13127 Vitrolles  
04 42 89 42 02

## EN SAVOIR PLUS

Passerelles possibles et positionnement pour entrée en formation

Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous pensez avoir validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. La durée de validité d'un bénéfice est de cinq ans à compter de sa date d'obtention. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure de positionnement qui doit prendre place au début du cycle de formation. Cet aménagement doit intervenir avant la signature de la convention ou du contrat. Un positionnement réglementaire est possible, c'est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen.

Entrée en formation sans employeur : sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la classe des apprentis.

Entrée en année 2 possible (Sous réserve d'avoir réalisé 675 heures en année 1 et de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible) : en cas de redoublement ou de changement de centre de formation.

## L'ACCOMPAGNEMENT - LE SUIVI EN ENTREPRISE – LE SUIVI AU CENTRE DE FORMATION :

### EN AMONT :

UN ACCOMPAGNEMENT pour trouver son entreprise avant le début de la formation est réalisé grâce aux Ateliers de Recherche d'Entreprises (ARE) de Provence Formation. Ces ateliers peuvent être hebdomadaires ou bimensuels, ils offrent à chaque jeune préinscrit un soutien, des méthodes et des conseils (CV, entretien d'embauche, stratégie de prospection...) pour affiner son projet professionnel et trouver son employeur en alternance.

### EN ENTREPRISE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (2 fois / an) est assuré durant la période de formation par un tuteur nommé au sein de l'entreprise et un formateur du centre (le coordinateur pédagogique ou le formateur responsable du dossier professionnel). Ce suivi a pour objectif de permettre au jeune apprenti de capitaliser la formation reçue et de se stabiliser au sein de son équipe. Il s'appuie sur la mise en place d'un LIVRET D'APPRENTISSAGE NUMERIQUE de suivi en entreprise, complété par des visites en entreprise.

### AU CENTRE DE FORMATION

\*UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE est organisé avec l'appui des formateurs de matières générales, pour suivre les jeunes dans tous les aspects de sa vie d'étudiants, pouvant avoir un impact sur son bien être en formation (temps de transport pour se rendre sur le lieu de formation, conditions d'hébergement, situation familiale, connaissance de ses droits et devoirs sur le lieu de travail etc...)

\*UN ACCOMPAGNEMENT par le Responsable Dispositif Formation :

Au gré des besoins des apprentis, des RDV INDIVIDUALISES sont mis en place pour ECOUTER l'apprenti et le CONSEILLER (ex : situation conflictuelle avec l'employeur ou un membre du personnel, interrogations sur le temps de travail ou la rémunération etc...) Il fait l'objet d'un compte rendu écrit, co-signé par les deux parties pour acter la prise en considération de la problématique évoquée et surtout les solutions à apporter



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES : \_\_\_\_\_

Provence Formation privilégie le FACE A FACE PEDAGOGIQUE. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques (ex : TEAMS) est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION : \_\_\_\_\_

Les évaluations sont de deux natures :

Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives

Les Partiels (ou BTS BLANCS) qui ont lieu 2 fois par an, durant une semaine entière, (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients)

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'apprenti/e et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel.

## ACCESSIBILITÉ : \_\_\_\_\_

Un candidat en situation de handicap peut entrer dans nos sections en apprentissage, il n'y a pas de limite d'âge dès lors que vous avez une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un apprenti en situation de handicap (avec la mise en place d'un P.A.P : Projet d'Accompagnement Personnalisé).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative que l'on peut demander à la MDPH : elle ouvrira un certain nombre de droits à la personne qui en bénéficie.

Vous pouvez joindre l'un de nos référents handicaps mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant le lycée dispensant la formation qui vous intéresse.

## INSCRIPTIONS À L'EXAMEN FINAL : \_\_\_\_\_

Le BTS ( Brevet de Technicien Supérieur ) est un diplôme de l' Éducation Nationale, classé au niveau 5, qui doit être validé par le passage d'un examen.

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le service vie scolaire de notre établissement. Elles se font en ligne sur le site de l'académie par le Lycée de Provence Formation.

